



DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2
Membres votants : 14

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2023

Le seize octobre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 10 octobre 2023

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absents : Sarah AFENDIKOW, (donne pouvoir à Hervé Alotto), Brigitte ORGANDE (donne pouvoir à Hubert Collavet), Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Lucie HARREAU

DEL2023_073 : GAM - Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de Grenoble-Alpes Métropole

L'élaboration annuelle d'un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau est obligatoire pour l'organisme en charge de ces compétences, c'est-à-dire par la Régie « Eau Potable » de Grenoble-Alpes Métropole.

L'exercice comptable de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 constitue la référence pour toutes les données présentées dans ces rapports.

Vu l'adoption par le Conseil Métropolitain du 12 juillet 2023 dudit rapport ;

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide :

- De prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de Grenoble-Alpes Métropole.

Florent CHOLAT
Maire



Lucie HARREAU
Secrétaire

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 20 OCT. 2023
Publié le : 20 OCT. 2023